

DEMANDE DE TERRASSE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur agissant en qualité de Propriétaire ou de membre désigné par la société propriétaire du fonds de commerce, sollicite l'autorisation d'installer sur le domaine public une terrasse ouverte de : **m²**

pour la période du : au

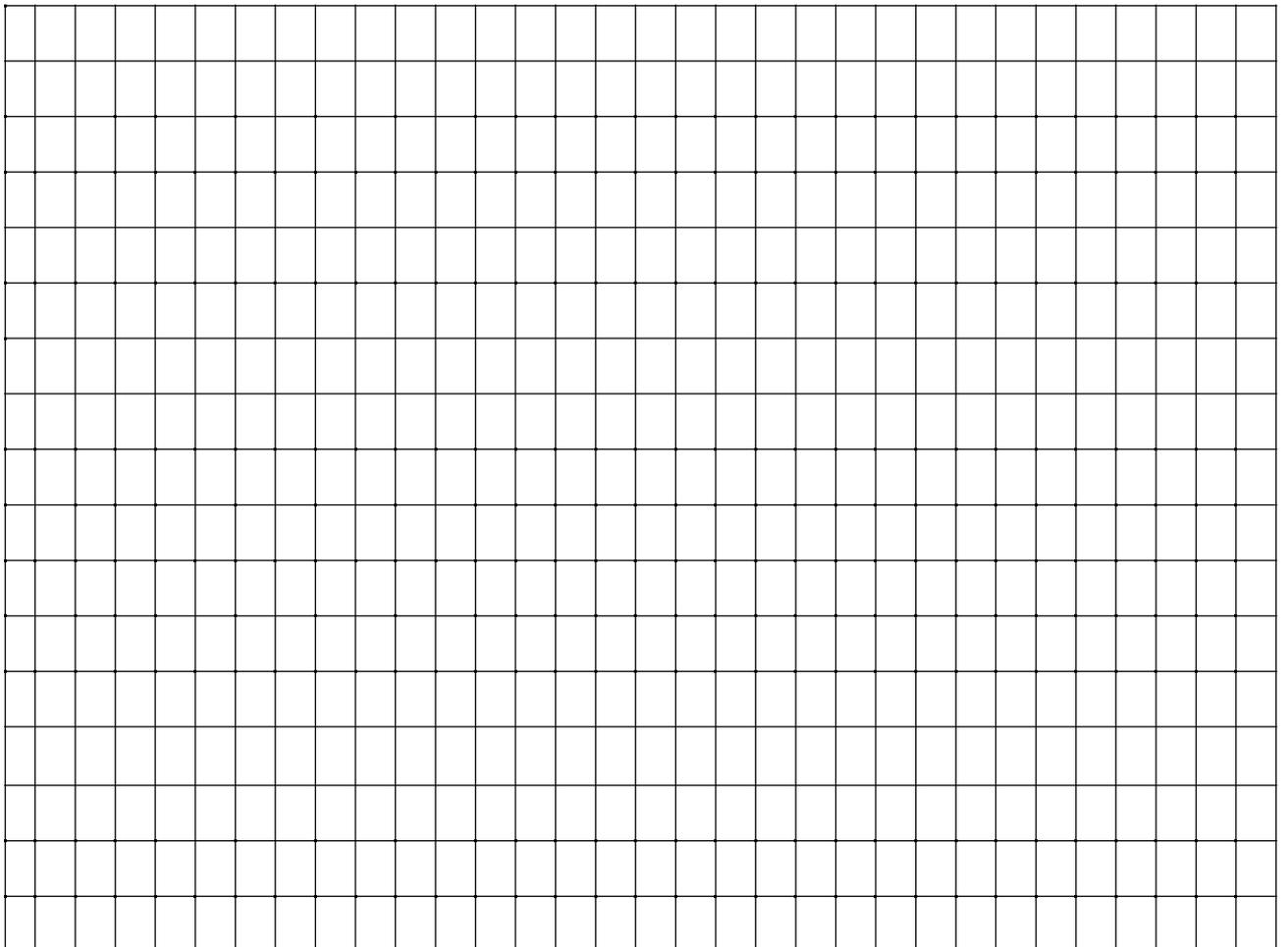
et/ou

à l'année

Surface Intérieure de l'établissement m²

Longueur de la façade de l'établissement m.

Plan détaillé ci-dessous comportant le nom des rues, leurs commerces voisins, la largeur du ou des trottoirs, etc... de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.



III. Mobilier de terrasse à installer sur la terrasse :

NOMBRE DE TABLES	Couleur
	Matériaux
NOMBRE DE CHAISES	Couleur
	Matériaux
NOMBRE DE PARASOLS	Couleur
	Forme

IV. Activités accessoires sollicitées :

Précisez ci-dessous les autres matériels que vous souhaitez installer – (ex : desserte pour un restaurant conservateur, etc....) ainsi que leurs dimensions (ceux-ci doivent figurer sur le plan détaillé).

V. Pièces et renseignements à fournir :

- Une photo récente de l'établissement et de la terrasse sollicitée,
- Une photographie du secteur concerné permettant d'appréhender l'environnement de la future terrasse ?
- Une insertion graphique du projet d'aménagement de la terrasse dans son environnement proche et lointain,
- La description précise de tous les éléments de mobilier de la terrasse. Cette description doit notamment montrer le caractère démontable des installations et la description du lieu de stockage du mobilier.
- Une photocopie de l'inscription au registre de Commerce de l'établissement (de moins de 3 mois de date),
- Une copie de l'assurance de l'établissement,
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitation.

VI. Avertissement :

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement
- La superficie de la terrasse pourra être proportionnelle à celle de l'établissement ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse.
- Votre terrasse devra être nettoyée quotidiennement ;
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.
- Vous devez procéder à l'installation de la terrasse en conformité avec la « Charte des Terrasses »

VII. Engagement :

Monsieur, Madames'engage à avertir la Mairie concernée de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation. L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation et les éventuels changements validés par les services municipaux (anticipation, prolongation, métrage, nature), et ce sans modification ou annulation a posteriori.

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

S'engage également à se conformer aux réglementations en vigueur qui s'appliquent à l'exercice de son activité, et notamment :

- les règles d'accessibilité, de sécurité et d'hygiène,
- les demandes préalables d'autorisation pour tous travaux de façade ou l'installation d'une enseigne,

« Lu et approuvé »

Fait à, le.....

Le représentant légal de l'établissement

NOM

Prénom

Signature

**Votre demande doit être envoyée ou déposée à la Mairie D'Azay le Rideau
en 2 exemplaires**

2, Place de l'Europe
37190 AZAY LE RIDEAU